



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 14 décembre 2020, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

Julie Guay en visioconférence.

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no  
2020-186**



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2020-187**

**Rés. no  
2020-188**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

### **2.2 Validation de la séance publique tenue par voie de visioconférence ou en présentiel**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 2020-107 prise lors de la 7<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 à l'effet :

- i. D'autoriser la participation d'un maximum de 12 personnes aux séances publiques du conseil municipal.
- ii. De maintenir la possibilité, pour les élus, les fonctionnaires et la population, de participer aux séances du conseil par visioconférence.
- iii. De maintenir la diffusion d'un enregistrement audiovisuel de la séance du conseil sur le site internet de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir la présente séance selon les termes de la résolution n° 2020-107.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la 11<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2020**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 18



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 11<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

### **4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions**

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

### **5. DOCUMENTS D'INFORMATIONS**

#### **5.1 Rapport du directeur général sur les dépenses particulières au contexte de pandémie de COVID-19**

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur les dépenses particulières au contexte de pandémie de COVID-19.

#### **5.2 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

#### **5.3 Rapport mensuel du service de l'urbanisme**

Le directeur général dépose le rapport mensuel de Mme Diane Synnett, concernant les activités du service de l'urbanisme.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

### 5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

### 5.6 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

Rés. no  
2020-189

### 5.7 Acceptation de la liste des déboursés

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, en main propre, en date du 7 décembre 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 10 novembre 2020 et le 7 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 80 chèques présentés pour un montant de 168 814.56 \$.

## 6. AFFAIRES REPORTÉES

Rés. no  
2020-190

### 6.1 Autorisation de signature d'une entente concernant la création d'un nouveau titre d'emploi de Journalier-Opérateur - Journalière-Opératrice

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire conclure une entente avec LE SYNDICAT DES MUNICIPALITÉS DE LA CÔTE-NORD (CSN), concernant la création d'un nouveau titre d'emploi de Journalier-Opérateur - Journalière-Opératrice

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont reçu une



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

copie du projet d'entente à la séance préparatoire tenue le 7 décembre 2020:

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à la majorité des conseillers :

- i. D'autoriser la signature de l'entente concernant la création d'un nouveau titre d'emploi de Journalier-Opérateur - Journalière-Opératrice, tel que présentée.

**Résultat du vote sur la proposition :**

**4 POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION.**

### 7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

#### 7.1 Adoption du règlement n° 444-2020 concernant la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions destinées à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

**CONSIDÉRANT** qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé par Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 444-2020 concernant la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions destinées à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule.

### 8. AFFAIRES COURANTES

#### 8.1 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la convention collective

Rés. no  
2020-191

Rés. no  
2020-192



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

en vigueur concernant les jours fériés;

**CONSIDÉRANT** que l'employeur désire statuer sur une période de fermeture du bureau municipal, incluant les jours fériés prévus à la convention collective de travail;

**CONSIDÉRANT** le contexte particulier dû à la pandémie de COVID-19;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la fermeture des bureaux municipaux pour la période allant du 19 décembre 2020, au 4 janvier 2021 inclusivement.

**Rés. no  
2020-193**

### **8.2 Établissement du loyer mensuel 2021 pour les terrains destinés aux maisons mobiles**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chute-aux-Outardes est locateur de terrains destinés aux maisons mobiles;

**CONSIDÉRANT** qu'à titre de locateur, la municipalité désire statuer sur l'augmentation du prix du loyer mensuel des terrains destinés à l'installation d'une maison mobile, pour l'année 2021 et les suivantes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le montant des loyers mensuels des terrains destinés à l'installation d'une maison mobile soit augmenté de 0.50\$ par mois, s'établissant ainsi à 65.50\$ par mois.
- ii. Que l'augmentation prenne effet à compter du 1er février 2021.

**Rés. no  
2020-194**

### **8.3 Demande d'avenant au contrat d'ingénierie no 3 - Contrat de services professionnels en ingénierie visant la présélection de la technologie de traitement de l'eau potable**

**CONSIDÉRANT** que depuis l'octroi du mandat d'ingénierie par la Municipalité au consortium en 2016, il y a eu quatre changements d'intervenants au dossier qui a nécessité les travaux supplémentaires, tel que, et de manière non limitative:



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. Ajout de rencontres de suivi;
- ii. Questions redondantes à répondre;
- iii. Délais importants dans le retour des questions formulées par le consortium au MELCC pour l'avancement du dossier, nécessitant multiples relances et explications;
- iv. Délais importants dans le retour des documents d'appel d'offres transmis pour commentaires, nécessitant multiples relances et explications;
- v. Demande d'émission des documents d'appel d'offres pour commentaires à trois reprises (30 novembre 2017, 18 décembre 2018 et 19 décembre 2019) avec nouveaux commentaires formulés entre chaque émission et qui auraient dû être formulés dès la première version.

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des honoraires consacrés au dossier pour en venir à une version finale des documents d'appel d'offres acceptés par les instances gouvernementales en date du 7 février 2020, le mandataire évalue les coûts additionnels engagés par les travaux supplémentaires mentionnés ci-haut à 16 800 \$, soit environ 140 heures d'ingénierie à un taux moyen de 120 \$/heure.

**CONSIDÉRANT** l'avis de Me Marie-Noël Gagnon, procureur de la municipalité, sur la légitimité de l'avenant eu égard à l'ampleur du contrat initial;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la demande d'avenant au contrat d'ingénierie no 3 - Contrat de services professionnels en ingénierie visant la présélection de la technologie de traitement de l'eau potable.

**Rés. no  
2020-195**

### **8.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres suivants :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no  
2020-196**

### **8.5 Acceptation de la démission de Mme Manon Finn à titre de directrice des loisirs et de la culture**

Sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Mme Manon Finn, occupant la fonction de directrice des loisirs et de la culture, à compter du 2 janvier 2021.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

**Rés. no  
2020-197**

### **8.6 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que les séances ordinaires du conseil ainsi que les séances du comité plénier et du comité de finance seront tenues aux dates indiquées dans le tableau suivant:

Mois de l'année	Comité plénier à compter de 19h00	Séances publiques à compter de 20h00	Comité de finance à compter de 19h00
Séances de janvier	2021-01-11	2021-01-18	
Séances de février	2021-02-08	2021-02-15	
Séances de mars	2021-03-08	2021-03-15	
Séances d'avril	2021-04-12	2021-04-19	2021-04-08
Séance de mai	2021-05-10	2021-05-17	
Séances de juin	2021-06-14	2021-06-21	
Séances de juillet	2021-06-28	2021-07-05	2021-07-08
Séances d'août	2021-08-23	2021-08-30	
Séances de septembre	2021-09-13	2021-09-20	
Séances d'octobre	2021-10-11	2021-10-18	2021-10-14
Séances de novembre	2021-11-08	2021-11-15	





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Séances de décembre	2021-12-13	2021-12-20	Budget 2021-12- 16
------------------------	------------	------------	-----------------------

**Rés. no  
2020-198**

### **8.7 Avenant au contrat de travail de l'inspectrice municipale**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité et l'inspectrice municipale ont conclu un contrat de travail entré en vigueur le 1er juin 2020;

**CONSIDÉRANT** que du à certaines circonstances particulières, la Municipalité n'a pas été en mesure d'évaluer convenablement le travail de l'inspectrice municipale, à l'intérieure de la période de probation prévue au contrat de travail;

**CONSIDÉRANT** que les parties désirent modifier certaines dispositions du contrat de travail ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu au préalable, un projet d'avenant au contrat de travail de l'inspectrice municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'avenant au contrat de travail de l'inspectrice municipale, tel que présenté.

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

**Rés. no  
2020-199**

#### **9.1 Mesure des compteurs d'eau - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit également installer 36 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

**CONSIDÉRANT** l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1er septembre 2018, date limite établie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage d'ici le 1er septembre 2021 à prévoir le montant



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2020-200**

**Rés. no  
2020-201**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal.

- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage d'ici le 1er septembre 2021 à transmettre au MAMH un échéancier incluant la soumission de l'appel d'offres, l'octroi du contrat, et le calendrier mensuel d'installation des compteurs.
- iii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage d'ici le 1er septembre 2021 à avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

### **9.2 Nomination d'un maire suppléant**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 116 du code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire l'alternance dans l'attribution de cette fonction, à une fréquence de huit mois, et dans l'ordre des sièges qu'occupent les conseillers ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer M. Éric Desbiens au titre de maire suppléant, à partir du 14 décembre 2020 jusqu'à la séance ordinaire du 7 novembre 2021.

### **10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR**

#### **10.1 Avis d'élection**

Le président d'élection donne avis au conseil qu'il a fixé le dimanche 14 mars 2021 comme jour de scrutin pour l'élection partielle de conseiller au poste n° 5.

### **11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2020-202**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### 12. Fermeture de la séance

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h25.

  
Yoland Émond,  
maire.

  
Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution  
ou annotation